

**DECISION DU PRESIDENT PRISE  
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

**N°2023/36**

**Objet : « Soutien aux projets pédagogiques hors temps scolaire »**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/04/2023 validant la programmation pour l'année 2023,

**DECIDE**

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Soutien aux projets pédagogiques hors temps scolaires** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations pédagogiques pour 5 projets	2 500.00	Région	2 000.00
		Autofinancement	500.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 500.00</b>	<b>Total</b>	<b>2 500.00</b>

Article 2

La Région Auvergne Rhône Alpes sera sollicitée en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,  
Le 5/09/2023

Pour copie conforme

Le Président  
Dominique ESCARON

